

ASSEMBLÉE NATIONALE26 janvier 2015

FIN DE VIE - (N° 2435)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 22

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rouage de l'industrie de la mort est bien organisé. La légalisation du crime est aseptisée, mais l'euthanasie est bien tuer.